

Compte-rendu de la séance du 10 juin 2014

Date de convocation : 2 juin 2014

Date d'affichage : 12 juin 2014

Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance : Mmes WALTON, CLEENEWERCK, ACQUAIRE

Ms ACQUAIRE, FENOT, REMOISSONNET, ZIENTEK B., FROISSART, ZIENTEK S.,
DEVENDEVILLE, BEAUVOIS, ROUSSEAU

Absents : M. VANDEPUTTE (procuration à M. ACQUAIRE), M. LEFEVRE (Procuration à Mme
CLEENEWERCK), M. PARANT (procuration à Mme WALTON)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers représentés : 15

Secrétaire de séance : Mme WALTON

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER LIEE A LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE

M. le Maire fait connaître que par lettre du 15 avril 2014, le président du conseil général l'a invitée à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier dans le cadre du Canal Seine Nord Europe.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 12 mai 2014, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal Courrier Picard du 12 mai 2014.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : Monsieur Pascal LEFEVRE, Monsieur Grégoire VANDEPUTTE (en tant que membres titulaires) et Monsieur Nicolas SAUVE (en tant que membre suppléant), qui sont de nationalités française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Monsieur Pascal LEFEVRE, Monsieur Grégoire VANDEPUTTE (en tant que membres titulaires) et Monsieur Nicolas SAUVE (en tant que membre suppléant). Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

M. Pascal LEFEVRE : 15 voix,

M. Grégoire VANDEPUTTE : 15 voix,

M. Nicolas SAUVE : 15 voix,

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, MM. LEFEVRE, VANDEPUTTE sont élus membres titulaires et M. SAUVE, est élu membre suppléant.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire informe les conseillers que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires dans les communes de 2 000 habitants ou moins. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune d'ATHIES. Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par la Directrice Régionale des Finances Publiques de Picardie et de la Somme sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les conseillers dressent la liste suivante :

titulaires	suppléants
Michel DEVENDEVILLE 5 place du grand riez 80200 Athies	Fabienne WALTON 13 rue du pavé 80200 Athies
Pascal REMOISSONNET rue du caire 80200 Athies	Pierre LEFEVRE 3 rue d'athies 80400 Quivières
Bruno ZIENTEK rue de brie 80200 Athies	Grégoire VANDEPUTTE 4 rue du pavé 80200 Athies
Frédéric FROISSART 12 clos du tilleuls 80200 Athies	Rémy RIMETTE 7 rue du pavé 80200 Athies
Bernard PARANT 24 rue du caire 80200 Athies	Hervé CLAIRET 1 rue du calvaire 80200 Athies
Sébastien ZIENTEK rue du moulin 80200 Athies	Christian FROISSART 4 ch sous la ville 80200 Athies
Aurélié ACQUAIRE 14 rue de fourques 80200 Athies	Jérôme VERBRUGGE 29 rue du dessous 80200 Athies
Bertrand ROUSSEAU 34 rue du pavé 80200 Athies	Nicolas SAUVE 23 rue du dessous 80200 Athies
Jean-Paul BEAUVOIS 7 clos des tilleuls 80200 Athies	David FASQUEL 4 rue de ham 80200 Athies
Pierre FENOT 3 rue du calvaire 80200 Athies	Marie-Jean PETITHOMME 8 rue de brie 80200 Athies
Nathalie CLEENEWERCK 12 rue du moulin 80200 Athies	Valérie DECOMBLE 10 place du grand riez 80200 Athies
Marc DEPOURCQ 2 rue de falvy 80200 Ennemain	Alain MANGOT 12 rue de la république 80200 Devise

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA REALISATION
D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION
D'UN GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE ET PRE ELEMENTAIRE**

M. le Maire donne lecture de la délibération du 22 octobre 2013 relative à la participation de la commune à la réalisation d'une étude de programmation pour la construction d'un groupe scolaire élémentaire et préélémentaire.

Le groupe d'élus alors en place, suivant l'étude de faisabilité, s'était positionné en faveur du scénario « 1 RPC de 9 classes » desservant les 10 communes de ATHIES, MATIGNY, DEVISE, ENNEMAIN, QUIVIERES, Y, MONCHY-LAGACHE, CROIX-MOLIGNEAUX, TERTRY, UGNY L'EQUIPEE, soit un potentiel de 219 élèves pour 2 977 habitants.

Il avait été proposé de poursuivre la réflexion par le lancement d'une mission de **programmation technique et architecturale de l'équipement projeté**. C'est une étape préalable obligatoire au lancement de travaux et à la formulation de demandes de subventions, qui doit permettre de :

- o Etudier les sites potentiels d'implantation de la construction neuve ou d'évolution possible des bâtiments en place (2 sites identifiés : Croix-Moligneaux et Monchy-Lagache)
- o Pré-dimensionner les besoins à satisfaire et le fonctionnement général des espaces et du service s'y exerçant
- o Rédiger un programme technique détaillé qui comprend les exigences qualitatives (fonctionnalité), quantitatives (surfaces), techniques, environnementales ...

Cette mission était estimée à 15 000.00€, dont 3 903.00€ pour la commune d'Athies.

La commune de Monchy-Lagache s'était portée candidate pour recevoir délégation de maîtrise d'ouvrage des autres communes.

Les membres du Conseil avaient décidé à l'unanimité de :

- o Approuver les résultats de l'étude de faisabilité réalisée sur les années 2012 et 2013
- o Approuver le lancement d'une étude de programmation de l'équipement de 9 classes préélémentaires et élémentaires
- o Approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage en faveur de la commune de Monchy-Lagache
- o Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de cofinancement de l'étude de programmation
- o autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Or, Monsieur le Maire informe les conseillers que :

- il apparaît inapproprié que la commune de Monchy-Lagache, candidate pour un site d'implantation, reçoive délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette étude
- les coûts estimatifs (que ce soit pour l'étude ou encore pour la réalisation effective d'un RPC) apparaissent exorbitants et injustifiés

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- **annuler la délibération en date du 22 octobre 2013, et tous les objets s'y rapportant**
- **de ne pas approuver les résultats de l'étude de faisabilité réalisée sur les années 2012 et 2013**
- **de ne pas approuver le lancement d'une étude de programmation de l'équipement de 9 classes préélémentaires et élémentaires**
- **de ne pas approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage en faveur de la commune de Monchy-Lagache**

Les conseillers précisent qu'ils ne sont pas opposés à une réorganisation de la carte scolaire, mais ils souhaitent que l'étude ne soit pas uniquement centrée sur un RPC et qu'elle soit menée par une commune neutre, voire un EPCI.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire informe les conseillers du passage à la semaine de 4.5 jours à la rentrée de septembre 2014, avec classe le mercredi matin. Il expose également les coûts engendrés par une telle réforme : accueil périscolaire, locaux, personnel encadrant

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

- De ne pas instaurer d'accueil ni d'activités périscolaires à la rentrée scolaire de septembre 2014
- De faire part de leur souhait de rester à la semaine de 4 jours autant que possible (à voir avec les autres communes de regroupement).

QUESTIONS DIVERSES

- Tirage au sort des jurés d'assises (liste préparatoire) : Aurélie ACQUAIRE, Séverine ZIENTEK, Hervé CLAIRET
- Plantations effectuées aux abords de la salle polyvalente
- Bulletin d'information trimestriel : présentation de l'ébauche
- Benne à déchets verts : prévue le 30 mai, arrivée le 29 mai. La benne était donc pleine avant le 30 mai.
- Les cailloux mis dans le chemin de la Maison de Retraite par la Screg descendent la rue en cas de pluie : à voir avec la Screg.

Fin de séance à 20h05

Signatures